



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



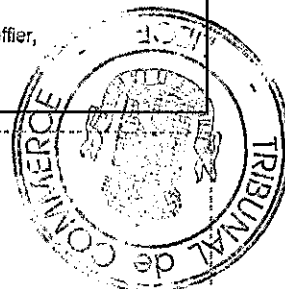
18083300

Déposé le 15/05/2018
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

17 MAI 2018

P.O. Le greffier,

Greffe



N° d'entreprise : 0402 317 495

Dénomination

(en entier) : BORETA

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : route du Luxembourg, 16 à 4960 Malmédyl

Objet de l'acte : mention du dépôt du projet d'apport de la branche d'activité « Béton » de la SA BORETA à la SA NB BETON conformément aux articles 679, 680 et 759 à 767 du Code des sociétés

"Le 15 mai 2018, le conseil d'administration de la SA BORETA auquel assistaient tous les administrateurs, à savoir :

- M. Michel BODARWE ;
- M. Jean-Marie BODARWE ;
- Mme Nathalie KÜPPER.

A décidé, à l'unanimité,

1. de marquer son accord sur l'apport en nature de la branche d'activité « Béton » de la SA BORETA à la SA NB BETON, sous réserve de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la SA NB BETON de réaliser cette augmentation de capital,

et, en conséquence, de déposer un projet d'apport de la branche d'activité « Béton » de la SA BORETA à la SA NB BETON conformément aux articles 679, 680 et 759 à 767 du Code des sociétés.

2. de donner pouvoir à M. Michel DEPREZ, avocat, ou à tout autre avocat faisant partie du même cabinet, ayant fait élection de domicile en leurs bureaux à 4000 – LIEGE, Quai de Rome, 2, pour compléter et signer les formulaires nécessaires en vue des publications légales aux Annexes du Moniteur Belge et faire toutes les démarches utiles ou nécessaires à cette fin."

Le projet d'apport de la branche d'activité « Béton » de la SA BORETA à la SA NB BETON a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Liège (division Verviers) conformément aux articles 679, 680 et 759 à 767 du Code des sociétés

Pour le conseil d'administration de la SA BORETA,
Michel Deprez
Avocat

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).